



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-DIDACE

**Assemblée publique de consultation**  
**PROJET DE RÈGLEMENT # 415-2025**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025, le conseil a adopté par résolution les projets de règlement suivant :

- **415-2025** modifiant le règlement original numéro 063-1989-05, intitulé « *Règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction* », afin d'insérer deux chemins à la liste des chemins municipaux et provinciaux non-conforme, le tout afin de compléter de l'annexe 2.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **17 novembre 2025 à 19 h** heures en salle de conférence de la Maison de la Rivière Maskinongé, située au 531, rue Principale à Saint-Didace.

Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que la conséquence de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures, au bureau de la municipalité, situé au 380, rue Principale à Saint-Didace.

Fait et donné à Saint-Didace  
Ce 16<sup>ième</sup> jour de septembre 2025

*Chantal Dufort*

Chantal Dufort  
Directrice générale